



Lettre ouverte aux agents de la Ville de Caen, du CCAS et de Caen la mer

Dialogue social- Octobre 2024

Depuis 2023, la CFE-CGC sollicite auprès de l'administration une revalorisation du régime indemnitaire pour tous les agents au regard du contexte durable de baisse du pouvoir d'achat.

Seule une augmentation de nos rémunérations est une réponse appropriée et pérenne à l'augmentation du coût de la vie que nous traversons.

Avec la volonté d'être dans une démarche constructive, notre organisation syndicale a proposé à l'autorité territoriale **une revalorisation du régime indemnitaire selon certains principes** :

- **Revalorisation pour tous**
- **Relativement conséquente** pour pallier la hausse des prix (alimentaires, énergies, assurances...)
- **Proportionnelle aux catégories d'agents** (50€ net mensuel pour les agents de catégorie C, 42€ net mensuel pour les agents de catégorie B et 34€ net mensuel pour les A).
- **Supportable pour nos collectivités** (1,3 millions d'euros pour Caen la mer, 700 000 € pour la Ville de Caen et 350 000 pour le CCAS) autour de 0.5% environ du budget de dépenses de fonctionnement 2024 des collectivités.
- **Significative pour rendre nos métiers attractifs**

Vous avez été nombreux à signer la pétition (environ 1 300) que nous avons lancée sur les sujets d'amélioration de nos conditions de travail que nous défendons (revalorisation du régime indemnitaire, mesures autour du bien-être au travail, informations au sujet de la retraite, amélioration du dispositif de lutte contre le harcèlement et les discriminations, mesures autour d'actions concrètes et adaptées localement pour l'égalité femmes-hommes...).

L'autorité territoriale, dans le cadre du dialogue social, a répondu à nos demandes de la manière suivante :

Favorablement :

- ✚ Reprise de la ½ j de télétravail à partir de janvier 2025
- ✚ Informations en continu autour de la retraite (*Foire aux questions et retraite progressive*)
- ✚ Egalité femmes-hommes (*Plan concerté et concret à partir d'un diagnostic de nos collectivités*)
- ✚ Relève du compteur débit-crédit à 12h à partir de janvier 2025
- ✚ Attribution d'un local cfe-cgc à l'HCU (en cours)

Tournez la page svp



En attente d'un positionnement :

- Affectation d'une enveloppe de 2 300 000€ pour la revalorisation du régime indemnitaire (1 300 000€ pour CLM, 700 000€ pour la Ville de Caen et 300 000€ pour le CCAS) à partir de janvier 2025. **Cet engagement pris par l'administration lors de la réunion du dialogue social de septembre dernier est suspendu aux annonces gouvernementales d'économies qui vont impacter les collectivités territoriales.**

- Concernant l'expérimentation de la semaine de 4j/4.5j : l'autorité territoriale précise pouvoir lancer dès 2025 une étude d'impact sur ce dispositif.

Défavorablement :

- Expérimentation d'une récupération en ½ journée et/ou journée concernant le dispositif débit crédit. L'administration, lors de la dernière réunion du dialogue social, a évoqué cependant ne pas fermer la porte sur cette mesure.
- L'expérimentation du décalage horaire journalier (1j par mois) pour certains métiers au regard des contraintes de service.

Autres mesures évoquées dans le cadre du dialogue social :

- La régularisation de la Nouvelle Bonification Indiciaire au 1^{er} novembre 2024,
- La revalorisation de l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves (ISOE) des enseignants du conservatoire,
- La refonte du régime indemnitaire des agents de la filière Police Municipale,
- La mise en place du bonus attractivité pour les agents du CCAS en contact avec la petite enfance,
- L'augmentation des ratios d'avancement de grade.

La CFE-CGC se réjouit d'avancées significatives dans le cadre d'un dialogue social apaisé et constructif. Cependant **notre organisation syndicale ne concevra pas que le personnel soit la variable d'ajustement** des économies demandées aux collectivités par le gouvernement. **La question des choix budgétaires se pose comme toujours...**

Concernant les mesures qui améliorent le bien être au travail et pour lesquelles l'administration s'est positionnée défavorablement, **notre organisation syndicale est toujours en attente d'une communication écrite justifiant ces choix.**

Parce que la qualité du service public passe par une amélioration de nos conditions de travail, la CFE-CGC reste mobilisée.

La CFE-CGC un syndicat pour tous les agents Site de la CFE-CGC : <https://www.cfe-cgc-caen.fr/>

Parce que la CFE-CGC véhicule des valeurs de respect, d'écoute, de bienveillance, de tolérance et des valeurs humaines fortes, elle mobilise des agents des trois catégories provenant de nombreuses directions.